



La collecte de médicaments non utilisés continue, pourtant l’Afrique mérite mieux que les restes des pays développés !

Le 12 décembre 2007, les députés français seront soumis au vote d’un amendement remettant en cause la loi du 26 février 2007 prévoyant l’arrêt de la collecte des médicaments non utilisés (MNU) à des fins humanitaires (article 32).

En interdisant la distribution et la mise à disposition de ces MNU rapportés par les particuliers dans les pharmacies, l’Assemblée nationale et le Sénat n’avaient pourtant pas voté contre la solidarité internationale en matière d’aide médicale, bien au contraire.

Un délai de 18 mois était également prévu avant la parution du décret d’application afin de permettre aux associations de s’adapter au nouveau dispositif législatif.

Mais, en prolongeant ce délai et en permettant à des associations de continuer à envoyer des MNU, l’article 6 du projet de loi adopté par le Sénat, ratifiant l’ordonnance n° 2007-613 du 26 avril 2007 portant diverses dispositions d’adaptation au droit communautaire dans le domaine du médicament (n°301) le 17 octobre 2007, revient sur une décision garante de la santé publique dans les pays en développement.

S’il était approuvé, cet amendement reporterait l’arrêt effectif de la collecte à août 2009, soit 4 ans après la parution d’un rapport de l’Inspection générale des affaires sociales (IGAS) dénonçant ce système et 13 ans après la condamnation de cette pratique par l’Organisation mondiale de la Santé (OMS)**.*

Depuis 2002 et en partenariat avec des associations néerlandaise (Wemos), allemande (Difâm) et espagnole (Prosalus), ReMeD mène une campagne européenne d’éducation sur les dons de médicaments via son site Internet : www.drugdonations.org.

Le médicament n’est pas un produit banal.

Que ce soit en situation d’urgence ou pas, le médicament peut présenter des risques pour la santé des populations bénéficiaires lorsqu’il n’est pas utilisé dans de bonnes conditions. En effet, malgré la bonne volonté des personnes qui interviennent sur ce recyclage, cette pratique est fortement remise en question, à commencer par les acteurs des pays en développement eux-mêmes, comme l’a montré l’appel de M. Fodé Fofana, président de l’Inter Ordre des Pharmaciens d’Afrique (IOPA) au ministre de la Santé français le 7 décembre dernier : « [...] Tout en reconnaissant la bonne foi de la plupart de ces associations, nous faisons observer que ces médicaments [non utilisés] déjà difficilement gérables en Europe, causent beaucoup plus de problèmes en Afrique qu’ils n’en résolvent [...] ».

Ces dons de MNU, souvent inadaptés aux pathologies et aux besoins sanitaires locaux et inconnus des professionnels de santé, ne respectent pas les politiques pharmaceutiques locales et concurrencent les circuits locaux de distribution pharmaceutique. En outre, ils sont susceptibles d’alimenter un marché illicite de médicaments en pleine expansion en Afrique. Délivrés par des vendeurs souvent analphabètes, ces MNU constituent un véritable problème de santé publique et mettent en danger la santé, voire la vie, des populations des pays en développement.

Des médicaments sont aussi disponibles dans les pays en développement.

Depuis quelques années, de nombreux pays en développement ont défini une liste limitative de médicaments essentiels génériques. Ces médicaments sont disponibles aujourd'hui dans les centrales d'achat en médicaments essentiels génériques des pays (la liste : http://www.remed.org/html/centrales_d_achat_afrique.html).

Les associations européennes peuvent également effectuer des achats de médicaments essentiels génériques adaptés à moindre coût à la Centrale Humanitaire Médico-Pharmaceutique (CHMP) de Clermont-Ferrand (www.chmp.org).

Que faire de nos M.N.U ?

La diminution du gaspillage des médicaments en France est un enjeu collectif. Informer le médecin des médicaments dont on dispose lors d'une prescription ou d'un renouvellement d'ordonnance constitue une première solution au problème des MNU.

Rapporter les médicaments inutilisés (sans les notices et les boîtes) chez le pharmacien, pour les détruire, est un bon geste pour protéger l'environnement. Les emballages, notices, blisters vides sont des déchets ménagers comme les autres.

Comment faire autrement ?

Le plus grand service que l'on puisse rendre aux pays démunis, en matière de santé, est de ne pas les rendre dépendants de fausses solutions.

Pour les aider efficacement, de nombreuses actions sont à privilégier : soutenir l'achat local de médicaments essentiels dans les centrales d'achat des pays et l'organisation de leur acheminement dans les zones défavorisées, soutenir les associations travaillant dans l'éducation pour la santé et la prévention (exemple : automédication, marché illicite, médicaments génériques etc.), oeuvrer pour l'éducation des femmes, soutenir la formation continue des professionnels de santé, oeuvrer pour l'accès à l'eau potable, offrir des abonnements, favoriser les ressources et la fabrication locales, etc.

* *Enquête sur le dispositif de recyclage des médicaments « Cyclamed » (IGAS, n°2005-001, 2005).*

** *Principes directeurs applicables aux dons de médicaments (OMS, 1996, révision 1999).*

> En 2008, en partenariat avec le ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports, ReMeD coordonnera dans les 22 régions de France métropolitaine et au sein des grands collectifs d'associations un cycle d'ateliers-débats destiné à accompagner la "reconversion" des associations qui utilisent les MNU.

ReMeD s'est constitué en Association loi 1901 en 1993. Son siège est situé à Paris.

ReMeD représente un réseau de 2000 professionnels de santé dans le monde.

ReMeD est une association de solidarité internationale qui œuvre pour un meilleur accès à des médicaments de qualité dans les pays en développement.

ReMeD est reconnu d'intérêt général et reçoit depuis sa création le soutien du ministère des Affaires étrangères français.

Contact : Mathilde Cuchet-Chosseler

Chargée de communication et de développement
Réseau Médicaments et Développement (ReMeD)
tel : +33 1.53.80.20.20
fax : +33 1.53.80.20.21
mail : mathilde.chosseler@remed.org
web: www.remmed.org